

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 29
Pouvoirs : 11
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 01/07/2021

Le 8 juillet 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel, AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Carole DEMANGE, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Emilie BERTHOLON (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER, absente), Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Patrick NABETH (Pouvoir Yves DUMOULIN), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), David POMMIER (Pouvoir Michèle NUGUET),

Secrétaire de séance : Armand CHAUMONT.

OBJET : FINANCES – Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 - Décision modificative n°2

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 1 441 833,23€

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- Correction d'écritures de 2020 erronées. Des titres de redevance d'assainissement collectif ont été encaissés toutes taxes comprises (TTC) par la CCDSV, par le biais des P503, alors qu'ils auraient dû être encaissés hors taxe (HT), et la TVA collectée aurait dû être déclarée à l'Etat.

Pour corriger ces écritures, il est nécessaire :

- D'annuler les titres de 2020 en 2021 en réalisant des mandats au compte 673 pour un montant global de 1 586 016,55€ ;
- De refaire les titres pour le montant HT de 1 441 833,23€ ;
- D'équilibrer l'écriture par une diminution des crédits du compte 604 Achats d'études et de prestations de services pour -144 183,32€, correspondant à la TVA collectée ;
- Augmentation de crédits au compte Autres Taxes Locales (c/63513) pour financer la taxe d'aménagement et la taxe d'archéologie préventive sur le second permis de construire de la STEP des bords de Saône, en attendant le remboursement suite à la demande d'exonération.

En investissement :

Pas d'écriture en investissement.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 24/06/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		011	604	811	Achats d'étude et de prestations de services	-144 183,32		Annulation de plusieurs titres de redevance d'assainissement de 2020 qui ont été enregistrés sans TVA collectée, régularisation des écritures comptables HT et TTC et déclaration de la TVA collectée à faire sur le budget 2021
D		67	673	811	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 586 016,55		
R		70	70611	811	Redevance d'assainissement collectif		1 441 833,23	
D		011	63513	812	Autres impôts locaux	22 500,00		Augmentation de crédits au compte Taxes locales pour financer la taxe d'aménagement et la taxe d'archéologie préventive sur le second permis construire de la STEP des bords de Saône, en attendant le remboursement suite à la demande d'exonération.
D		022	022	01	Dépenses imprévues	-22 500,00		
					TOTAL	1 441 833,23	1 441 833,23	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

09 JUIL. 2021

A Trévoux, le 08/07/2021

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210708-2021C134-FI

Affichage le :

09 JUIL. 2021

Le Président,
Marc PECHOUX

